
RAPPORT FINANCIER 2019

C'est à l'issue d'un processus démocratique riche en péripéties, avec décision, référendum, recours et, finalement, un vote populaire que l'Eglise cantonale catholique romaine de Schwyz a été admise le 30 novembre 2019 au sein de la Conférence centrale. Pour le financement des tâches de l'Eglise catholique à l'échelon national, l'importance de cette décision de l'Eglise va au-delà de l'aspect «espèces sonnantes et trébuchantes» dans la mesure où elle marque la disparition de la dernière tache blanche sur la carte nationale de la Conférence centrale. Enfin, tous les cantons et demi-cantons répondent désormais présents lorsqu'il s'agit de donner forme à la solidarité financière à l'échelon fédéral en matière ecclésiale.

Un survol de l'année 2019 fait apparaître que la conclusion de contrats de prestations et de subventionnement, ainsi que d'autres décisions aux effets à moyen terme intervenues au cours de cet exercice constituent autant de jalons posés pour l'avenir. Le faisceau a été braqué sur des institutions qui, par leur envergure et leur poids à l'échelon de la Suisse ou des régions linguistiques, sont perçues comme importantes sur le plan identitaire et d'un point de vue systémique.

Enfin, le réexamen de la clé de répartition des contributions dues à la Conférence centrale ainsi qu'un rapport établi par un organisme extérieur intitulé «Mise à jour et monitoring des finances ecclésiales» ont révélé que la clé de répartition en vigueur ne nécessite que de légères adaptations. En revanche, la conclusion tirée selon laquelle il convient de trouver des moyens de mettre en évidence la pertinence sociétale et l'impact concret de l'affectation du produit des impôts ecclésiastiques et des subsides étatiques, cela au niveau national, recèle plus de difficultés.

1. Comptes annuels et bilan de la Conférence centrale au 31 décembre 2019 (pour les chiffres, cf. annexe)

Alors que le budget de la Conférence centrale pour 2019 annonçait un léger excédent de recettes de CHF 492.-, les comptes se sont soldés par un plus de CHF 345'834.- La raison en est imputable principalement à des recettes plus élevées que prévu au niveau des contributions des membres. De plus, divers postes budgétaires n'ont pas été épuisés.

1.1. Contributions des membres

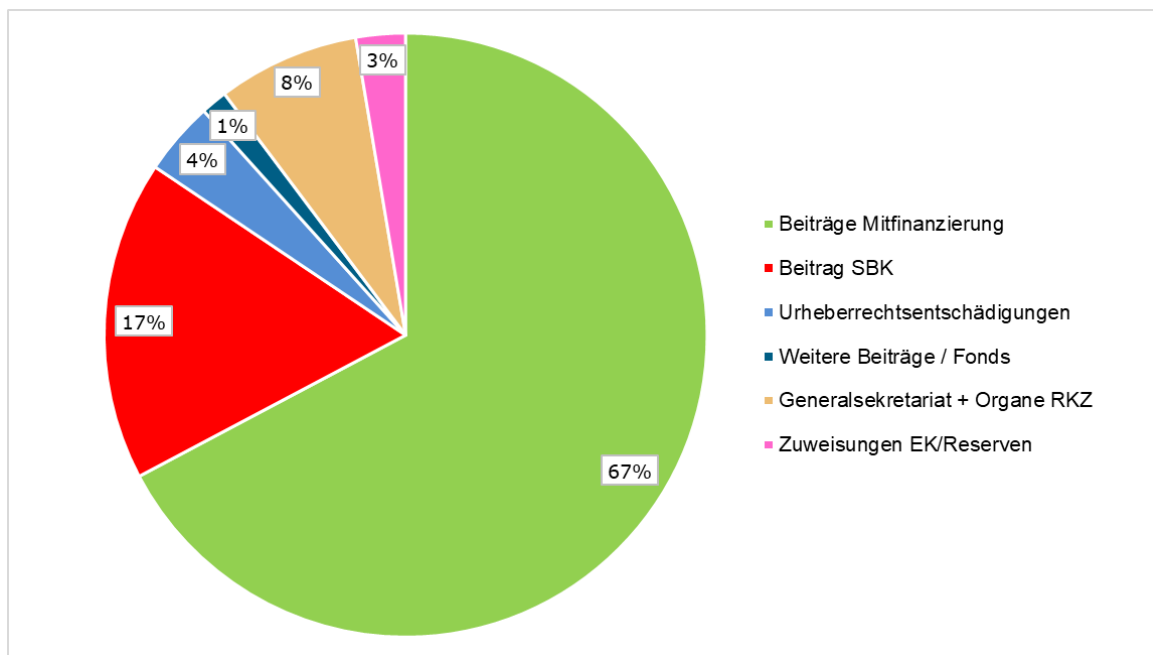
Le budget 2019 tablait sur un total de contributions versées par les membres à hauteur de CHF 12,7 mio. Or, les sommes effectives encaissées à ce titre ont excédé le budget de quelque CHF 200'000.- Dans cette somme supplémentaire figurent l'allocation d'environ CHF 180'000.- par l'Eglise cantonale de Schwyz. En vertu de la décision d'adhérer à la Conférence centrale, la contribution de ce canton acquittée jusqu'ici a été augmentée de CHF 1,90 par catholique. En tout, les catholiques schwyzois ont alloué près de CHF 322'000.- à la Conférence centrale.

Malgré cette évolution réjouissante, les recettes effectives sont restées de CHF 1 mio en deçà du montant cible. Au-delà des près de CHF 250'000.- que Schwyz aurait dû verser en plus – un écart qui devrait être ramené à zéro d'ici 2023 – les contributions respectives des diocèses de Lugano et de Sion sont demeurées respectivement de quelque CHF 300'000.- et CHF 400'000.- inférieures à celles attendues sur la base de la clé de répartition. La raison principale de cette situation réside dans le fait que ces diocèses ne connaissent ni impôt ecclésiastique obligatoire ni financement dûment réglementé du niveau diocésain ou cantonal. Par ailleurs, les Eglises d'Obwald (CHF -7'000.-) et de Fribourg (CHF -34'000.-) ne versent pas non plus intégralement leur dû.

1.2. Dépenses par domaines

Les dépenses effectuées en 2019 par la Conférence centrale se décomposent comme suit (chiffres arrondis):

| | |
|---|---------------|
| • Subsidés du cofinancement | CHF 8'750'000 |
| • Subventionnement de la CES | 2'230'000 |
| • Redevances de droits d'auteur | 510'000 |
| • Autres subsides/fonds | 180'000 |
| • Secrétariat général + organes de la Conférence centrale | 990'000 |
| • Attributions aux fonds propres/réserves | 345'000 |

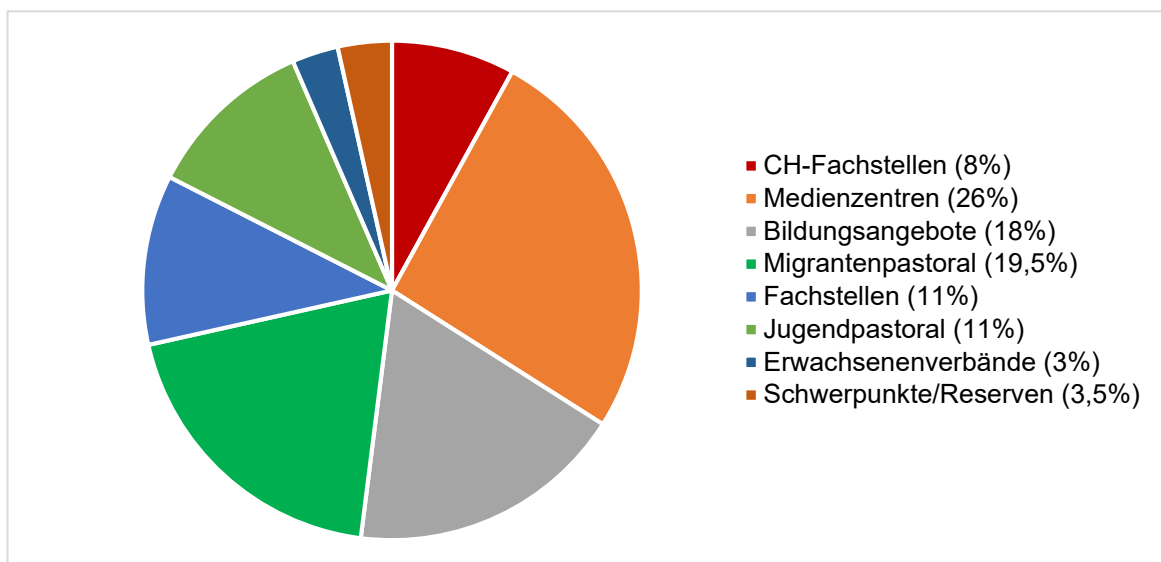


Répartition des dépenses de la Conférence centrale par domaines en 2019.

1.3. Cofinancement des tâches pastorales

Le crédit du cofinancement, qui s'élève à CHF 8'750'000.-, constitue le poste budgétaire le plus élevé de la Conférence centrale. Cette enveloppe permet de soutenir financièrement plus de 40 institutions et projets. Les fonds disponibles sont répartis entre sept domaines de tâches distincts conformément à des directives stratégiques de la Conférence des évêques et à une planification financière établie par la Conférence centrale. Les demandes de subsides sont examinées par des Groupes spécialisés, tous composés paritairement, à savoir qu'ils comptent chacun deux représentants de la CES, deux représentants de la Conférence centrale et deux experts. Ces organismes arrêtent des propositions sur le montant des subsides à allouer l'année suivante en vue de leur soumission pour décision à l'assemblée plénière de la Conférence centrale.

Les fonds attribués au crédit du cofinancement en 2019 seront répartis en 2020 entre les divers domaines de tâches de la manière suivante:



Répartition du crédit du cofinancement en 2019 entre les domaines de tâches.

1.4. Postes principaux de dépenses

Si l'on classe les postes de dépenses par ordre d'importance, on a rapidement une vision claire des principaux facteurs d'influence sur les comptes de la Conférence centrale:

| | |
|--|---------------|
| Conférence des évêques suisses, secrétariat général et organes | CHF 2'230'000 |
| Institutions remplissant des tâches pastorales (plus de CHF 200'000.-/an pour 2020) | |
| - Tâches nationales dans le domaine de la pastorale des migrants | 1'710'000 |
| - Centre médias régional de Suisse alémanique (kath.ch) | 1'060'000 |
| - Centre médias régional de Suisse romande (cath.ch) | 990'000 |
| - Centre de formation régional romand (CCRFE) | 703'250 |
| - Centre de formation régional alémanique (TBI) | 510'000 |
| - Institut suisse de sociologie pastorale (SPI) | 501'000 |
| - Jungwacht Blauring Luzern (Jubla) | 460'000 |
| - Religionspädagogisches Institut und Fachzentrum Katechese (RPI) | 276'500 |
| - Centre médias régional de Suisse italienne (catt.ch) | 250'000 |
| - Deutschschweizerisches Liturgisches Institut | 214'000 |
| Redevances de droits d'auteur | 510'800 |
| Conférence centrale, secrétariat général, organes et communication | |
| - secrétariat général | 577'000 |
| - assemblée plénière, présidence, commissions, communication et traductions | 356'000 |

Ce tableau énumère les engagements les plus lourds de la Conférence centrale. Dès lors, il révèle aussi où l'accent serait à mettre en cas de conviction ou de nécessité de revoir massivement la répartition des fonds disponibles ou de réaliser des économies.

1.5. Résultat global et utilisation de l'excédent

Alors que les charges se sont élevées globalement à CHF 12'664'000.-, un excédent de recettes d'environ CHF 346'000.- a été enregistré à fin 2019, cela premièrement grâce à des contributions plus élevées des membres et, secondement, en raison d'économies et de dépenses moins importantes pour certains postes.

Par ailleurs, le compte de résultat ne révèle pas qu'en plus de cet excédent, la réserve du cofinancement a pu être alimentée à hauteur de CHF 370'000.- parce qu'il n'a pas été nécessaire de mobiliser la totalité du crédit du cofinancement pour 2019.

Cependant, compte tenu du fait que, selon toute probabilité, des dépenses supplémentaires extraordinaires seront à consentir pour le secrétariat général de la Conférence centrale au cours des années 2020 à 2023, cela en raison de changements de personnes, mais aussi de l'introduction d'une gestion numérisée des dossiers, des séances et documents s'y rapportant, il convient d'affecter l'essentiel de l'excédent au Fonds de financement de projets et d'innovations.

1.6. Conclusion

La situation financière de la Conférence centrale et du cofinancement peut être qualifiée de saine. La réserve du cofinancement, le Fonds de projets et d'innovations ainsi que le capital propre offrent la garantie de pouvoir faire face à des évolutions inattendues ou des événements extraordinaires.

Administrer de manière parcimonieuse des fonds confiés n'est pas qu'une devise pour la Conférence centrale et les organismes en charge du cofinancement. Cette attitude marque aussi de son empreinte les décisions concrètes.

Environ deux tiers des fonds à disposition de la Conférence centrale vont à des institutions qui, du fait de leur poids et de leur taille, sont jugées importantes sur le plan identitaire et d'un point de vue systémique.

2. Décisions du cofinancement pour 2020 et les années suivantes

Après plusieurs années durant lesquelles les organismes du cofinancement ont dû se concentrer sur des changements structurels et le réaménagement des flux financiers, la faculté leur a été donnée, en 2019, de se consacrer à nouveau à ce qui constitue leur vocation première: l'affectation efficace, efficiente et parcimonieuse des moyens financiers disponibles. Afin de remplir au mieux cette mission, trois mesures ont été prises:

- Des contrats de prestations ou de subventionnement ont été passés avec de nombreuses institutions, une démarche à laquelle les Groupes spécialisés ont associé systématiquement l'instance pastorale compétente (qu'il s'agisse de la CES, de la COR ou de la DOK).
- Ainsi que le règlement d'organisation le prévoit, tous les Groupes spécialisés ont consacré une demi-journée de séance à des rencontres directes avec les institutions actives dans les domaines de tâches qui leur sont confiés.
- Tant la CPF que les Groupes spécialisés ont réservé du temps à des discussions sur la stratégie. La présidence de la Conférence centrale également a consacré une demi-journée à cette problématique lors de son séminaire annuel, cela en présence des présidents/te des Groupes spécialisés.

Contrats de prestations et de subventionnement 2020-2022

Dans les divers domaines de tâches, des contrats de prestations ou de subventionnement ont été conclus avec les institutions suivantes:

Offices spécialisés actifs au niveau national

- Institut suisse de sociologie pastorale SPI, Saint-Gall
- Fédération pour l'éducation catholique des adultes (FECAS), Lucerne
- Ecoles catholiques de Suisse ECS, Lucerne
- œco Eglise et environnement, Berne
- IRAS COTIS Communauté de travail interreligieuse en Suisse, Zurich

Centres médias régionaux

- Cath-Info, Lausanne
- ComEc, Lugano
- Katholisches Medienzentrum, Zurich

Offres de formation axées sur l'exercice d'une profession

- Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE), Fribourg
- Religionspädagogisches Institut (RPI), Lucerne + Fachzentrum Katechese, Lucerne
- Theologisch-pastorales Bildungsinstitut der deutschschweiz. Bistümer (TBI), Lucerne

Offices spécialisés actifs à l'échelon des régions linguistiques

- Centre romand de pastorale liturgique (CRPL), Bex
- Centro Liturgia / Arte Sacra / Musica Sacra, Lugano
- Ufficio diocesano per l'Istruzione religiosa scolastica, Lugano
- Associazione Biblica della Svizzera Italiana, Lugano
- Deutschschweiz. Liturgisches Institut + Fachstelle Kirchenmusik, Fribourg
- Katechetisches Zentrum in Graubünden, Coire

Pastorale de la jeunesse

- Fondation Jeunesse et Vocations (FJV), Lausanne
- Azione cattolica giovani pastorale giovanile Diocesana, Lugano
- Jungwacht Blauring Luzern
- Verband Katholischer Pfadi (VKP), Lucerne
- Deutschschweiz. Fachstelle für offene kirchliche Jugendarbeit (OKJ), Lucerne

Groupements d'adultes

- Schweizerischer Katholischer Frauenbund SKF, Lucerne

Fixation des priorités

Des critères devant permettre de se prononcer sur la question de savoir ce qu'il convient ou non de cofinancer en priorité ont été définis. Ainsi, l'organisation de cofinancement soutiendra désormais des institutions (et projets)

- qui, par leur taille et le poids qu'elles revêtent pour l'Eglise catholique à l'échelon de la Suisse ou des régions linguistiques, sont réputées lui conférer une identité et avoir une «importance systémique»;
- dont la mission ne peut être menée à bien qu'à l'échelon de la Suisse ou d'une région linguistique (par exemple, la collaboration avec la radio et la télévision ou des instances nationales);
- dont les tâches débordent les possibilités des diocèses et des structures des organisations ecclésiastiques cantonales;
- dont les activités ne sont pas prises en charge par d'autres institutions (facultés et hautes écoles, œuvres d'entraide, établissements d'enseignement officiels);
- dont les tâches sont jugées indispensables pour la coordination, le pilotage et le développement à l'échelon de la Suisse et des régions linguistiques de structures de type associatif ou similaire;
- accomplissant des tâches visant le «bien commun», mais dont le financement par leurs bénéficiaires est jugé impossible ou inadéquat.

Décisions douloureuses

Dés décisions douloureuses sont inéluctables dès l'instant où, dans un contexte de fonds disponibles inchangés, des priorités sont mises et que l'on choisit d'allouer des subsides plus élevés à des

institutions importantes. Il a été décidé que certains bénéficiaires de subsides ne pourront désormais plus compter sur des montants de la même importance. Les organismes du cofinancement ont jugé en effet souhaitable que les institutions concernées envisagent leur intégration au sein d'une structure de plus grande taille, leur fusion avec des partenaires ou l'adoption d'un nouveau modèle d'affaires. A leurs yeux, il n'est plus raisonnable de maintenir de très petites structures visant un rayonnement à l'échelon d'une région linguistique. Des discussions ont été menées avec les intéressés lors desquelles il a été convenu que l'évolution envisagée des subsides alloués au cours des prochaines années puisse être revue si cela contribue à trouver des solutions plus durables.

3. De la «contribution due à la Conférence centrale» à la «contribution Eglise Suisse»

Le réexamen des fondements sur lesquels repose le calcul des contributions dues à la Conférence centrale a constitué un autre sujet de réflexion à caractère financier de l'année sous revue. En effet, lors de l'adoption en 2011 du règlement en vigueur régissant les contributions dues à la Conférence centrale, l'assemblée plénière avait décidé que celui-ci devrait faire l'objet d'une évaluation cinq ans après l'échéance de la période transitoire fixée pour son introduction. Un groupe de travail comprenant également Michael Marti (bureau Ecoplan) en tant qu'expert extérieur a procédé à l'analyse du régime en vigueur et proposé au débat des modifications susceptibles de lui être apportées.

Lors des discussions, l'importance cruciale que revêt aussi la mise en évidence de l'usage réservé à l'argent versé par les organisations ecclésiastiques cantonales est apparue au grand jour. L'essentiel de cette manne est destiné au subventionnement de tâches pastorales, tandis qu'une petite partie uniquement va à la couverture des besoins propres de la Conférence centrale. A noter qu'en 2020, les sommes perçues par cette dernière seront rebaptisées «Contributions Eglise Suisse» afin que leur destination réelle ne laisse planer aucun doute.

Seules de légères adaptations de la clé de répartition applicable sont envisagées: l'indice de capacité financière, qui était arrondi jusqu'ici à un dixième de point, le sera à l'avenir au centième de point, soit à deux chiffres après la virgule. De la sorte, la formule de calcul réagira de manière plus fine à des changements relativement peu importants, qu'ils interviennent à l'échelon de la situation financière d'une organisation ecclésiastique cantonale ou à celui de l'indice des ressources de la Confédération. En outre, s'agissant de ce dernier, un plafond devra lui être fixé. Enfin, il est prévu de fixer à CHF 2.- par année et par personne âgée de plus de 15 ans la contribution due par les membres de la Conférence centrale dont les revenus sont particulièrement faibles.

La première lecture à fin novembre du projet de révision du règlement des contributions a révélé que les propositions avancées allaient dans la bonne direction mais nécessiteraient encore des précisions. Dès lors, une décision définitive sur les modifications prévues interviendra au printemps 2020 à l'issue de quelques investigations.

Un autre constat effectué concerne le monitoring des finances ecclésiastiques. Lorsque des fonds publics sont alloués, le monde politique, les médias et la société attendent que l'efficacité et l'efficacités de leur utilisation fassent l'objet d'informations transparentes et que des comptes soient rendus à ces égards. La pertinence pour la collectivité d'efforts consentis dans les domaines de la formation, de la satisfaction de besoins sociaux et de la culture nécessite d'être prouvée et, de plus en plus, quantifiée. Y réussir contribue, on le sait, à ce que les instances politiques et la population soient plus enclines à accepter le principe du prélèvement d'impôts ecclésiastiques et de la mise à disposition de fonds publics. Si, au niveau cantonal, des normes existent déjà en matière de transparence, en revanche, on avance encore en territoire inconnu à l'échelon national. A l'avenir, il conviendra de développer des instruments aidant à rendre plus manifestes l'impact sociétal des moyens financiers accordés et les avantages générés pour tout un chacun.

4. Perspectives

En 2020, la Conférence centrale se préoccupera à nouveau non seulement des questions financières se rapportant à l'année en cours mais également de sujets destinés à avoir des implications sur la situation matérielle à moyen terme:

- Conformément à la Convention de subventionnement passée entre la CES et la Conférence centrale, il conviendra de préciser l'importance de la contribution de la Conférence centrale à verser pour la période 2021-2024. Ce travail sera mené à bien sur la base de la planification financière de la Conférence des évêques et de celle de ses tâches.
- Au niveau du cofinancement CES-Conférence centrale, le travail de planification financière pour la période 2022-2025 sera lancé.
- En outre, la Conférence centrale sera appelée à établir sa propre planification financière pour les années à venir. Dans ce contexte, il y aura lieu en particulier de clarifier la manière dont évolueront les contributions versées par les membres à la Conférence centrale.
- Enfin, il faudra achever le travail de révision du règlement des contributions et faire la lumière sur les points de savoir si et comment la question d'un monitoring financier devra être abordée.

Toutes ces questions seront à examiner et à traiter en prenant en considération l'évolution générale des moyens financiers à disposition de l'Eglise catholique en Suisse. Sur ce point, on ne peut pas ignorer l'aggravation de certains risques: à cet égard, le développement économique global, qui a des répercussions sur les recettes fiscales et la propension des fidèles à faire des dons, demeure le premier facteur à prendre en considération. L'évolution du nombre des membres en est un deuxième: en effet, il faut compter, d'un côté, avec une augmentation des sorties d'Eglise et, de l'autre, avec ce constat que l'immigration de catholiques dans notre pays a sensiblement diminué ces dernières années. La tendance est dès lors à la baisse. Troisièmement, les développements dans le domaine de la fiscalité des entreprises seront à prendre en compte. Les réformes déjà mises en place, mais aussi les questions qui restent ouvertes face à des changements plus profonds dus à des évolutions à l'échelon international auront une influence sur les rentrées de l'impôt ecclésiastique des personnes morales.

Il est difficile d'évaluer à quelle vitesse et dans quelle mesure ces facteurs affecteront la situation financière des organisations ecclésiastiques cantonales. Il sera également nécessaire d'en mesurer les conséquences sur les ressources financières au niveau national et à l'échelon des diverses régions linguistiques du pays. Le jour où les moyens financiers des organisations ecclésiastiques cantonales et des communes ecclésiastiques/paroisses commenceront à manquer, il pourrait devenir plus judicieux de mettre en commun les ressources disponibles et de mener à bien les tâches dans le cadre d'une coopération plus étroite.

Le premier rapport consacré aux priorités pastorales et aux réalités financières élaboré par un groupe de travail composé paritairement par des représentants de la Conférence des évêques et de la Conférence centrale a été publié il y a quinze ans, en 2005. Son titre, «Clarification des mandats et concentration des forces», a conservé toute son actualité, car il s'agit là de deux objectifs qui restent à poursuivre en permanence.

La présidence de la Conférence centrale a approuvé le présent rapport financier lors de sa séance du 21 février 2020.

RKZ-Bilanz 2019 / Bilan 2019

| | 2019 (CHF) | 2019 (CHF) | 2018 (CHF) | 2018 (CHF) |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Aktiven / Actif | | | | |
| 1 Flüssige Mittel / Liquidités | 10'394'164 | | 10'126'760 | |
| 2 Wertschriften / Titres | 5'000'000 | | 5'000'000 | |
| 3 Debitoren / Débiteurs | 105'493 | | 72'315 | |
| 4 Aktive Rechnungsabgrenzung / Compte de régularisation actif | 2'491 | | 2'492 | |
| <i>Umlaufvermögen / Actif circulant</i> | <i>15'502'148</i> | | <i>15'201'567</i> | |
| 5 Anlagevermögen / Immobilisations | 1 | | 1 | |
| Total Aktiven / Total de l'actif | 15'502'149 | | 15'201'568 | |
| Passiven / Passif | | | | |
| 6 Kreditoren / Créanciers | | 84'284 | | 103'447 |
| 7 Verbindlichkeiten zugesicherte Beiträge* / Engagements liés à des subsides promis* | | 10'980'000 | | 10'755'000 |
| 8 Passive Rechnungsabgrenzung / Compte de régularisation passif | | 67'118 | | 309'800 |
| <i>Kurzfristiges Fremdkapital / Fonds étrangers à court terme</i> | | <i>11'131'402</i> | | <i>11'168'247</i> |
| 9 Rückstellungen Urheberrechte / Provision redevances de droits d'auteur | | 630'000 | | 630'000 |
| 10 Projekt- & Innovationsfonds / Fonds de financement de projets et d'innovations | | 506'788 | | 583'121 |
| 11 Reserven Mitfinanzierung / Réserve du cofinancement | | 2'240'189 | | 1'872'265 |
| <i>Langfristiges Fremdkapital / Fonds étrangers à long terme</i> | | <i>3'376'977</i> | | <i>3'085'386</i> |
| 12 Eigenkapital / Fonds propres | | 647'935 | | 622'743 |
| 13 Ertragsüberschuss / Excédent | | 345'834 | | 325'192 |
| Total Passiven / Total du passif | | 15'502'149 | | 15'201'568 |

*Beiträge Mitfinanzierung 2018 pro 2019 / *Subsides du cofinancement 2018 pour 2019

RKZ-Jahresrechnung 2019 / Comptes annuels 2019

| | 2019 (CHF) | 2019 (CHF) | 2018 (CHF) | 2018 (CHF) |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Ertrag / Produits | | | | |
| Mitgliederbeiträge / Contributions des membres | 12'896'179 | | 12'612'270 | |
| Plenarversammlung Zürich / Assemblée plénière Zurich | 15'000 | | 15'000 | |
| Infrastrukturbeitrag Zürich / Contribution aux frais d'infrastructures Zurich | 45'744 | | 44'535 | |
| Auflösung Reserven/Rückstellungen / Dissolution de réserves/provisions | | | | |
| Entgelte (Honorare) / Indemnités (honoraires) | 1'200 | | 2'090 | |
| Kapitalerträge / Revenus de capitaux | 11'375 | | 11'375 | |
| Einnahmen Urheberrechte / Recettes droits d'auteur | 16'102 | | 17'403 | |
| Basis-Lehrgang Kursgebühr/Honorar / Finances cours de base/honoraires | 24'235 | | 55'678 | |
| a.o. Erträge / Recettes extraordinaires | | | | |
| Total Ertrag Total des produits | 13'009'834 | | 12'758'351 | |
| Aufwand / Charges | | | | |
| Beiträge Mitfinanzierung / Subsides du cofinancement | | 8'750'000 | | 8'750'000 |
| Beitrag SBK / Subside CES | | 2'230'000 | | 2'050'000 |
| Urheberrechtsentschädigungen / Redevances de droits d'auteur | | 510'824 | | 511'097 |
| Weitere Beiträge / Fonds (Staatskirchenrecht, KI.Hilfen, Filmpreis, Projektfonds) Autres subsides / Fonds (Droit public ecclésiastique, Petites aides, Prix du film, Fonds de projets) | | 184'200 | | 201'850 |
| Geschäftsstelle und Organe RKZ / Secrétariat et organes RKZ | | 988'977 | | 920'212 |
| Ertragsüberschuss / Excédent | | 345'834 | | 325'192 |
| Total Aufwand / Total des charges | | 13'009'834 | | 12'758'351 |

Mitgliederbeiträge 2019 / Contributions dues à la RKZ 2019**CHF**

| | | |
|----|---|--------------|
| ZH | Röm.-kath. Körperschaft des Kantons Zürich | 2'634'305.90 |
| BE | Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Bern | 683'087.90 |
| LU | Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Luzern | 1'125'481.65 |
| UR | Röm.-kath. Landeskirche Uri | 113'971.70 |
| SZ | Römisch-Katholische Kantonalkirche Schwyz | 322'072.70 |
| OW | Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Obwalden | 109'358.00 |
| NW | Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Nidwalden | 181'805.30 |
| GL | Verband der röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Glarus | 53'481.40 |
| ZG | Vereinigung der Kath. Kirchgemeinden des Kantons Zug | 747'173.45 |
| FR | Corporation ecclésiastique cath. du Canton de Fribourg | 641'250.00 |
| SO | Röm.-kath. Synode des Kantons Solothurn | 431'978.20 |
| BS | Röm.-kath. Kirche des Kantons Basel-Stadt | 193'014.05 |
| BL | Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Basel-Landschaft | 369'519.00 |
| SH | Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Schaffhausen | 91'171.80 |
| AR | Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Appenzell A.Rh. | 70'194.30 |
| AI | Katholische Kirchgemeinden Innerrhodens | 46'653.75 |
| SG | Katholischer Konfessionsteil des Kantons St. Gallen | 1'253'000.00 |
| GR | Katholische Landeskirche von Graubünden | 323'976.20 |
| AG | Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Aargau | 1'011'842.10 |
| TG | Katholische Landeskirche des Kantons Thurgau | 379'194.20 |
| TI | Diocesi di Lugano | 353'000.00 |
| VD | FEDEC - Fédération eccl. catholique romaine du Canton de Vaud | 741'415.60 |
| VS | Diocèse de Sion | 292'500.00 |
| NE | Fédération catholique-romaine neuchâteloise | 101'680.85 |
| GE | Eglise catholique romaine-Genève | 438'647.00 |
| JU | Collectivité eccl. cant. cath.-romaine de la République et Canton du Jura | 186'403.70 |

Total

12'896'178.75

Mitfinanzierung / Cofinancement

Beiträge an Institutionen (contributions aux institutions)
(gesprochen im 2019 pro 2020)

CHF

| | |
|--|--------------|
| Schweiz. Pastoralsoz. Institut SPI/Pastoralkommission PK/Bildungsrat | 501'000.00 |
| Verband Erwachsenenbildung KAGEB, Luzern | 43'700.00 |
| Verband Katholische Schulen Schweiz KSS, Luzern | 43'700.00 |
| oeku Kirche und Umwelt, Bern | 15'000.00 |
| Interreligiöse Arbeitsgemeinschaft IRAS/COTIS, Basel | 30'000.00 |
| Cath-Info, Lausanne | 990'000.00 |
| Associazione ComEc, Lugano | 250'000.00 |
| Katholisches Medienzentrum, Zürich | 1'060'000.00 |
| Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE), Freiburg | 703'250.00 |
| Religionspädagogisches Institut (RPI)/Fachzentrum Katechese, Luzern | 276'500.00 |
| Hochschule Luzern - Musik, Luzern | 50'000.00 |
| Theologisch-pastorales Bildungsinstitut der deutschschweizer Bistümer + Koord. Bildungsgang kirchliche Jugendarbeit (TBI), Zürich | 510'000.00 |
| Aus- und Weiterbildung in Seelsorge aws, Bern (CPT-Ausbildung) | 25'000.00 |
| Centre romand de pastorale liturgique et Commission romande de musique sacrée, Bex | 116'500.00 |
| Service Romand de la Cactéchèse et du Catéchumenat, Lausanne | 28'000.00 |
| Association Biblique Catholique, Bex | 35'000.00 |
| Aumôniers romande (FRCR) | 30'000.00 |
| Pastorale du monde du travail (FRCR) | 30'000.00 |
| Centro Liturgia / Arte Sacra / Musica Sacra, Lugano | 40'000.00 |
| Ufficio diocesano per l'istruzione religiosa scolastica (UDIC), Lugano | 35'000.00 |
| Associazione Biblica della Svizzera Italiana, Lugano | 5'000.00 |
| Deutschschweizerisches Liturgisches Institut (LI), Freiburg | 214'000.00 |

| | |
|---|---------------------|
| Schweiz. Katholischer Kirchenmusik Verband (SKMV) | 15'000.00 |
| Fachbereiche der Kath. Landeskirche Graubünden | 10'000.00 |
| Fachstelle Information Kirchliche Berufe (IKB), Luzern | 68'000.00 |
| Schweiz. Kath. Bibelwerk, Bibelpastorale Arbeitsstelle, Zürich | 160'000.00 |
| Deutschscheiz. Ökum. Arbeitsstelle f. Gefängnisseelsorge, Zürich | 18'500.00 |
| ethik22 - Institut für Sozialethik, Zürich | 136'000.00 |
| Verein Voyage Partage, Luzern | 45'000.00 |
| Fondation Jeunesse et Vocations (FJV), Lausanne | 100'000.00 |
| Mouv. d'Apostolat des enfants et Préadolescents (MADEP) | 85'000.00 |
| Azione Cattolica Giovani e Pastorale giovanile Diocesana, Lugano | 10'000.00 |
| Jungwacht Blauring Schweiz, Luzern | 460'000.00 |
| Verband katholischer Pfadi (VKP), Luzern | 115'000.00 |
| Deutschscheiz. Arbeitsgruppe f. MinistrantInnenpastoral, Luzern | 60'000.00 |
| Deutschscheizer Fachstelle für offene kirchliche Jugendarbeit, Luzern | 106'500.00 |
| Verein Kompetenzzentrum Jugend (KOJ), Luzern | 3'500.00 |
| Communauté romande de l'Apostolat des Laïcs (CRAL), Fribourg | 60'000.00 |
| Scheizerischer Katholischer Frauenbund SKF, Luzern | 170'000.00 |
| Scheizer Bischofskonferenz, Migrantepastoral, Freiburg | 1'710'000.00 |
| | |
| Scheizer Bischofskonferenz, Projekt Palliative Care | 80'000.00 |
| | |
| Rückstellung Herbstverteilung Schwerpunktvorhaben 2020 | 190'000.00 |
| | |
| Rückstellungen Nachträge Frühjahr 2020 | 115'850.00 |
| | |
| Total | 8'750'000.00 |